



*jeune (A) !
en tête !*

Concours 2009

Les enseignants de l'UNSA

2010 : Recrutement au niveau du master

Ainsi en a décidé, sans aucune concertation le Président de la République. A compter de 2010, il faudra être inscrit en deuxième année de Master pour pouvoir s'inscrire au concours, et il faudra avoir décroché son master pour pouvoir ensuite effectuer son année de stage dans une classe. Les décrets statutaires des enseignants ont été publiés fin juillet.

Baisse importante du nombre des postes offerts au concours

Cette modification de fond va avoir des conséquences importantes sur le nombre des places qui seront offertes au concours 2010. En effet, dans le contexte de restrictions budgétaires (16000 suppressions de postes environ au budget 2010), il est à craindre que les recrutements diminuent encore.

Il est nécessaire de prévoir des bourses ou un système de pré recrutement pour permettre aux étudiants d'accéder au métier d'enseignant.

Le recrutement au niveau du master a pour conséquence un allongement des années d'études à l'université. Si l'on veut que le métier d'enseignant continue à jouer son rôle d'ascenseur social, il va être indispensable de mettre en place un système d'aide financière pour les étudiants qui souhaitent devenir enseignants. C'est d'ores et déjà une revendication du SE-UNSA.

**SE-UNSA - 2 ter rue Gilles de
Trève**

55 000 Bar le Duc

03.29.45.16.35 - 55@se-unsa.org

www.se-unsa-55.org



www.se-unsa.org



Objectif concours!

Le recrutement au niveau master est une décision unilatérale du président de la République. Sous couvert d'élever le niveau et la rémunération des futurs enseignants, il permet de faire des économies budgétaires en transformant des fonctionnaires stagiaires en formation et rémunérés en étudiants non rémunérés.

Dès le début de cette réforme, le SE-UNSA s'est mobilisé pour infléchir cette vision de la formation. C'est ainsi que le ministre Darcos a accepté, après plusieurs séances de discussions, de transformer un tiers du temps de formation sur le terrain en formation initiale. Les étudiants disposeront de 108 h de « formation continuée renforcée » à

l'université. Pour le SE-UNSA, le volume de formation doit représenter un mi-temps. De plus, elle ne saurait relever d'un simple tutorat. Enseigner est un métier qui s'apprend et relève d'autre chose que d'une formation « sur le tas ».



La maquette du CRPE externe – session 2010

A ce jour, les maquettes définitives des concours ne sont pas arrêtées définitivement. Néanmoins les projets publiés par le ministère permettent de se faire une idée assez précise de ce qui sera demandé aux candidats.

ADMISSIBILITE	Durée	Coeff
Français et culture humaniste A partir d'un texte ou d'un dossier, portant sur un thème de littérature, d'histoire, de géographie, d'histoire des arts ou d'éducation civique et morale, le candidat présente son analyse ou une note de synthèse. Il y traite aussi des questions de grammaire, d'orthographe ou de lexique. Il peut avoir à répondre à une question portant sur l'épistémologie ou l'histoire d'une des disciplines concernées.	4 h	2
Mathématiques et culture scientifique Cette épreuve comporte deux parties. Dans la première, le candidat doit résoudre des problèmes de mathématiques. Dans la seconde, il analyse un document à caractère scientifique. Là encore une question d'épistémologie ou d'histoire des disciplines concernées peut être posée	4h	2
ADMISSION	Durée	Coeff.
Exercice pédagogique Il s'agit d'une « leçon » (sic) qui sera « replacée dans sa progression disciplinaire et dans le déroulement d'une journée de classe ». Le sujet de la leçon sera tiré au sort. L'exposé et l'entretien avec le jury doivent « faire apparaître les connaissances et la culture du candidat et sa capacité à concevoir et organiser son enseignement ».	Préparation : 3h Exposé et entretien : 1h	3
Connaissance du système éducatif (épreuve commune à tous les concours) Cette épreuve prend appui sur un dossier fourni par le jury. Après un exposé le candidat subit un entretien.	Préparation : 3h - Exposé et entretien : 1h	3

Epreuve de connaissance générale

Pour le SE-UNSA, devenir fonctionnaire n'est pas anodin. A plus forte raison devenir enseignant. C'est pour cette raison que le SE-UNSA a porté l'idée d'une épreuve de connaissance générale du système éducatif dans tous les concours. Il est important d'avoir une idée des mécanismes et des contraintes qui régissent notre métier, quel que soit le niveau d'enseignement auquel on se destine.

Nécessité d'une formation équilibrée

Le SE-UNSA est profondément attaché au fait de préserver un équilibre entre formation théorique et pratique.

La complémentarité entre formateurs de terrain et universitaires est incontournable.

Pour le SE-UNSA, le référentiel de compétences demeure le socle indispensable de la formation. Il doit être le garant de l'unicité sur tout le territoire et quel que soit le concours présenté.

Revalorisation : le miroir aux alouettes

Le président de la République a indiqué que le recrutement au niveau du master permettra de mieux payer les enseignants.

Pour le SE-UNSA, la revalorisation nécessaire du métier ne saurait concerner uniquement les nouveaux enseignants.

Seule une augmentation de la valeur du point d'indice, commun à tous serait le gage de la revalorisation.

projet



Recrutement: les nouveautés

Concours 2010 : Quelles conditions ?

2009-2010 est une année charnière dans la mise en place de la réforme de la « masterisation ». Un certain nombre de dispositions transitoires sont donc en vigueur.

Par dérogation aux dispositions de l'article 2, peuvent se présenter au concours externe et au concours externe spécial organisés au titre de la session 2010 et, en cas de réussite au concours, être nommés fonctionnaires stagiaires à la rentrée 2010 :

1° Les candidats présents aux épreuves d'admissibilité du

concours externe ou du concours externe spécial organisé en 2009 ;

2° Les candidats ayant validé un cycle d'études postsecondaires d'au moins quatre années ;

3° les candidats inscrits à la rentrée universitaire 2009 en première année d'études en vue de l'obtention d'un master ou d'un titre ou diplôme jugé équivalent par le ministre chargé de l'éducation ; ces personnes ne peuvent être nommées fonctionnaires stagiaires que si elles justifient de la validation de leur année.

Extrait du Décret n° 2009-917 du 28 juillet 2009

La masterisation.

Le principe :

Recruter des enseignants titulaires d'un Master. Le processus se met en place à compter de 2010 et se décompose en plusieurs phases.

Année 2010-2011 et suivantes :

Année de M1 : statut d'étudiant, cours à l'université plus stages d'observation et de pratique accompagnée dans des classes. Ces stages représentent un volume maximum de 108 h pour l'année. Ils ne sont pas obligatoires. Pour le premier degré les stagiaires seront accueillis dans les classes des maîtres formateurs ou des maîtres d'accueil temporaire. Dans le second degré, ils se dérouleront dans la classe d'un enseignant, doc ou CPE d'accueil.

Fin de M1 : Epreuves d'admissibilité du concours

Année de M2 statut d'étudiant (idem M1). Cours à l'université plus stages en responsabilité pour un vo-

lume de 108 h. Ces stages ne sont pas obligatoires

Concours : épreuves d'admission. L'incertitude vient du fait que l'on ne connaît pas la place du concours, en début ou en fin de M2.

A l'issue du concours, les lauréats deviennent professeurs stagiaires. Ils sont affectés sur le terrain et bénéficie d'une formation complémentaire hors de la classe d'un volume horaire correspondant au 1/3 de leur temps.

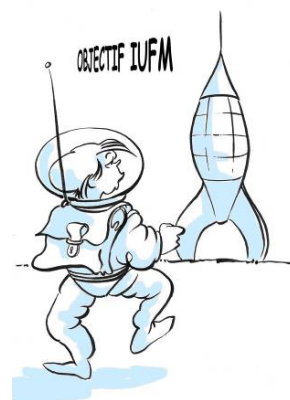
L'année suivante, ils sont titularisés

Année 2009-2010

En attendant, dans la période transitoire 2009-2010, le processus est un peu différent

Les actuels PE1-PLC1 « bénéficient » de la possibilité de faire des stages pour un volume de 108 H. Ces stages ne sont pas obligatoires mais dans beaucoup de départements, le forçant est fait sur le terrain pour que ces étudiants soient accueillis. Contrairement à l'année prochaine 2010/2011, ces étudiants peuvent se retrouver en responsabilité de classe. Dans la plupart des cas, les IUFM ont prévu un premier stage en pratique accompagnée et un deuxième plus tard, en responsabilité.

ACADEMIES	externe	3 ^{ème} concours	ACADEMIES	externe	3 ^{ème} concours
Aix-Marseille	198	15	Orléans-Tours	246	17
Amiens	366	10	Paris	158	4
Besançon	109	1	Poitiers	150	5
Bordeaux	259	12	Reims	163	5
Caen	122	5	Rennes	152	8
Clermont-Fd	107	4	Rouen	207	11
Dijon	199	14	Strasbourg	188	3
Grenoble	232	6	Toulouse	196	3
Lille	57	11	Créteil	777	41
Limoges	59	4	Versailles	846	25
Lyon	309	15	Corse	10	1
Montpellier	174	15	Guadeloupe	70	4
Nancy-Metz	238	12	Martinique	55	0
Nantes	272	9	Guyane	68	2
Nice	164	8	Réunion	81	20
Total				10 598	414



Le SE-UNSA



Mélangeons nous!

Le SE-UNSA rassemble tous les enseignants de la maternelle à la terminale. Pourquoi ce mélange ? Et bien par ce que nous considérons que dans les écoles, dans les collèges, dans les lycées, nous exerçons le même métier : enseigner.

Ce métier s'exerce dans la diversité, mais les questions qu'il soulève à tous ces niveaux sont identiques : comment prendre en compte l'hétérogénéité de nos élèves ? Comment amener le plus grand nombre à réussir ? Comment gérer sa classe ?...

D'autre part, l'élève ne se métamorphose brutalement en passant de l'école au collège et du collège au lycée. Son évolution personnelle tout comme son parcours scolaire s'inscrivent dans la durée. La continuité éducative n'est pas un vain mot. Elle est plus facile à mettre en œuvre lorsque les enseignants se côtoient dans le même syndicat.

Enfin, mélangeons nous avec les autres salariés. Les enseignants ne font pas partie d'un monde à part! Ils côtoient tous les jours d'autres professions, d'autres métiers. C'est pourquoi nous faisons partie d'une union interprofessionnelle qui les rassemble tous.

Parce qu'ensemble on est plus solidaires mais aussi plus forts.



S'opposer et proposer!

Les positions stériles, les refus systématiques, ce n'est pas notre conception du rôle d'une organisation syndicale. S'il faut savoir dire non et s'opposer, il faut aussi proposer et construire. Cela s'appelle prendre ses responsabilités.

C'est notre état d'esprit. **Nous ne disons ni oui par habitude, ni non par principe !**

La laïcité: une valeur sûre

Le principe de laïcité est fondateur de notre République. C'est aussi une valeur essentielle du SE-UNSA.

La laïcité c'est ce liant qui nous permet de vivre ensemble dans une société de plus en plus diverse.

La laïcité de l'école, la laïcité à l'école, c'est l'apprentissage de règles communes dans le respect de l'autre. C'est aussi donner aux futurs citoyens les moyens de leur liberté.

Aujourd'hui, l'Ecole Publique est contestée et mise en difficulté. Le SE-UNSA dans le cadre du CNAL (Comité National d'Action Laïque) lutte pour que la Laïcité demeure le pivot essentiel du système éducatif et de la société.

S'OPPOSER
et proposer!



J'aimerais recevoir

- Un bulletin d'adhésion au SE-UNSA
- La brochure PE du SE-UNSA
- La lettre en ligne du SE-UNSA

- Des infos sur le SE-UNSA
- La brochure IUFM du SE-UNSA



Nom :

Prénom

Adresse personnelle

Code postal

Ville

Adresse mail (en minuscule d'imprimerie)

Tel

À renvoyer à
SE-UNSA, 2 ter rue Gilles de Trèves - 55 000 Bar le Duc.